BIENVENUE

МИ ПРИЙМАЄМО

1. Bienvenue à Woluwe-Saint-Lambert

JE VIENS D'ARRIVER, OÙ PUIS-JE TROUVER UNE 1ÈRE AIDE ?

La cellule « Solidarité Ukraine » est une permanence organisée à la maison communale de Woluwe-Saint-Lambert.
Vous y trouverez toutes les informations utiles concernant votre inscription, les possibilités de logement et d'aide sociale. Les démarches pourront être effectuées directement sur place ou vous serez dirigés vers le service compétent.

Quand ? **Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00**

Où ? **Maison communale – Avenue Paul Hymans, 2**
1200 Bruxelles – Métro : station Tomberg, bus 28 (arrêt Tomberg)

QUELLE EST LA PREMIÈRE DÉMARCHE À FAIRE ?

Les réfugiés ukrainiens qui sont hébergés sur le territoire belge ont l'obligation de déclarer leur arrivée auprès de l'administration communale du lieu où ils comptent s'établir.

1. Si vous venez d'arriver et que vous n'avez pas encore d'attestation de protection temporaire :

Ne vous inquiétez pas ! L'administration communale vous délivre une déclaration d'arrivée valable 90 jours à compter du jour de votre entrée sur le territoire belge, ce qui vous laisse le temps de vous rendre au **centre d'enregistrement fédéral (FEDASIL) tous les jours de 8h30 à 17h30**. Vous pouvez réserver un créneau horaire pour introduire votre demande de protection temporaire au centre d'enregistrement sur le site https://register-ukraine.be/fr.

Quand ? 7 jours/7, de 9h00 à 17h30

Où ? BRUSSELS EXPO PALAIS 8 - HEYSEL
Rue Verregat, 1 - 1000 Bruxelles

Vous pouvez transmettre par courriel la copie couleur de votre passeport et le cachet d'entrée via l'adresse arrival.declaration.ukrainian@woluwe1200.be ou vous présenter au guichet d'accueil de l'administration communale
.

Quand ? Du lundi au vendredi de 13h à 16h

Où ? Maison communale – Avenue Paul Hymans, 2
1200 Bruxelles – Métro : station Tomberg, bus 28 (arrêt Tomberg)

2. Si vous êtes déjà en possession de l'attestation de protection temporaire :

Vous pouvez la transmettre au service communal par courriel à arrival.declaration.ukrainian@woluwe1200.be ou vous présenter au guichet d'accueil de l'administration communale muni de votre attestation.
Le service Etrangers procèdera à l'enquête de résidence et vous contactera ensuite pour signer votre dossier d'inscription et commander votre titre de séjour.

Quand ? Du lundi ou vendredi de 13h à 16h

Où ? Maison communale – Avenue Paul Hymans, 2
1200 Bruxelles – Métro : station Tomberg, bus 28 (arrêt Tomberg)

DANS LES 2 CAS, lors de votre arrivée à la Maison communale, vous devrez compléter un formulaire de renseignements reprenant les coordonnées nécessaires pour le traitement de votre demande par le service communal.

Plus d'infos :
www.info-ukraine.be
Call center fédéral 02 488 88 88 tous les jours de 9 à 17h

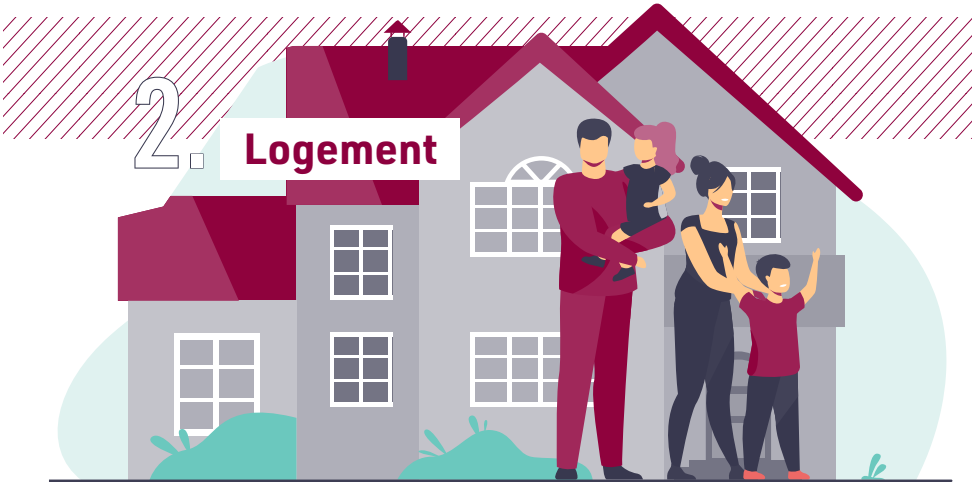

OÙ PUIS-JE TROUVER UN LOGEMENT ?

La cellule « Solidarité Ukraine » vous aidera à trouver un logement par l'intermédiaire de notre plateforme « hébergement » qui centralise les propositions d'hébergement des habitants de Woluwe-Saint-Lambert. L'hébergement se fera directement chez l'habitant ou dans un logement mis à disposition.
Vous êtes invités à vous présenter à la cellule « Solidarité Ukraine ».

Quand ? Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00

Où ? Maison communale – Avenue Paul Hymans, 2 1200 Bruxelles –Métro : station Tomberg , bus 28 (arrêt Tomberg)

3. Aide sociale

QUELLES SONT LES AIDES AUXQUELLES J'AI DROIT DÈS MON ARRIVÉE EN BELGIQUE ?

Sont considérées comme réfugiés ukrainiens les personnes qui ont quitté l'Ukraine en raison de la guerre, qui se sont présentées dans un Centre fédéral d'enregistrement (*voir point 1*) et ont déclaré revendiquer le statut de protection temporaire. Elles sont en possession d'une attestation de « protection temporaire » délivrée par ce centre fédéral.

1. AIDE MEDICALE

Les réfugiés ukrainiens peuvent être affiliés à une mutuelle nécessaire pour les soins de santé. Dans l'attente de l'ouverture du droit à la mutuelle et en cas de besoin impérieux, l'aide médicale urgente est octroyée par le Centre public d'action sociale (CPAS).

2. OCTROI DE L'AIDE SOCIALE

Le droit à l'aide financière équivalente au revenu d'intégration peut être ouvert pour tout réfugié ukrainien majeur inscrit au registre des étrangers de sa commune de résidence.

Il est donc d'une nécessité absolue de disposer d'une attestation de « protection temporaire » délivrée par le Centre fédéral d'enregistrement et d'une annexe 15 d'inscription provisoire auprès de la commune de résidence pour introduire une demande d'aide sociale auprès du CPAS.

3. PRIME D'INSTALLATION

Les bénéficiaires de la protection temporaire peuvent disposer d'une prime d'installation s'ils sont sans logement et ce, afin de financer leur installation dans un logement privé qui leur sert de résidence principale.

Comment obtenir ces aides sociales ?

→ AUPRÈS DU CPAS

Les réfugiés ukrainiens peuvent s'adresser au CPAS de leur lieu de résidence (hors centre d'hébergement géré par FEDASIL) afin d'y introduire une demande d'aide sociale.

Une cellule spécifique a été mise en place pour accueillir les réfugiés ukrainiens résidant sur la commune

Où ? Gulledelle, 98 – bus : 27 – 79 (arrêt Andromède) ou bus 45 (arrêt Gulledelle)

Contact ? 02 777 75 31

→ APRÈS ENQUÊTE SOCIALE

Afin de gérer de manière efficace le flux important attendu, le CPAS pourra octroyer l'aide sociale sur la base d'une enquête sociale simplifiée qui évaluera particulièrement les conditions administratives et financières d'accès à l'aide sociale dans les 30 jours de la demande. Ensuite, dans un délai de trois mois, une enquête sociale approfondie sera réalisée.

→ COMPTE BANCAIRE

Le service bancaire de base est accessible pour les réfugiés ukrainiens.

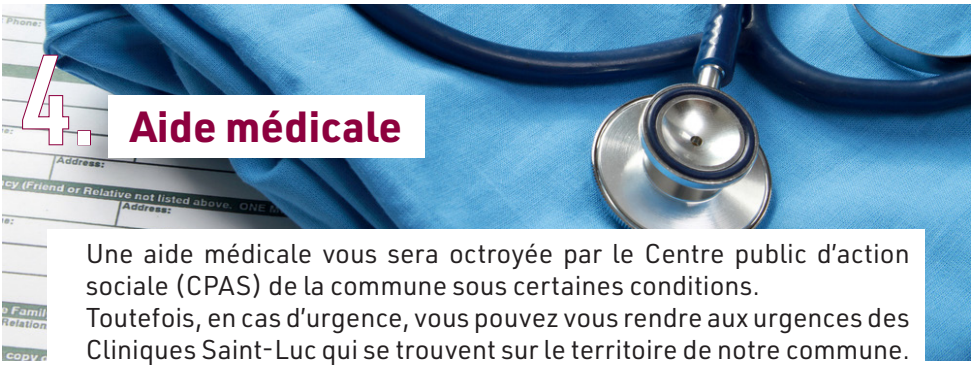

4. Aide médicale

Une aide médicale vous sera octroyée par le Centre public d'action sociale (CPAS) de la commune sous certaines conditions.
Toutefois, en cas d'urgence, vous pouvez vous rendre aux urgences des Cliniques Saint-Luc qui se trouvent sur le territoire de notre commune.

Où ? Av. Hippocrate, 10 – Métro : station Alma

Vous devez vous présenter au CPAS pour introduire votre demande d'aide médicale.

Une cellule spécifique a été mise en place pour accueillir les réfugiés ukrainiens résidant sur la commune

Où ? Gulledelle, 98 - bus : 27 – 79 (arrêt Andromède) ou bus 45 (arrêt Gulledelle)

5. Vaccination contre la COVID-19

Nous attirons votre attention sur le fait que, même si la pandémie de COVID-19 est en recul dans notre pays, celle-ci n'est pas encore terminée. C'est pourquoi, nous vous invitons à vous faire vacciner gratuitement.
À cette fin, vous pouvez vous présenter dans un des centres de vaccination suivants :

- Centre de vaccination Pacheco
- Centre de vaccination de Forest
- Centre de vaccination de Molenbeek-Saint-Jean

Les adresses et heures d'ouverture de ces centres se trouvent sur le site internet : https://coronavirus.brussels/vaccination-covid-menu/ou-se-faire-vacciner-a-bruxelles/. La prise de rendez-vous n'est pas nécessaire.

Afin de pouvoir se faire vacciner, il faut se présenter avec le titre de séjour (carte) délivré par les autorités belges.

6. Travail

JE SOUHAITE TRAVAILLER, COMMENT PUIS-JE FAIRE ?

Vous pouvez vous inscrire auprès d'ACTIRIS, l'office régional bruxellois de l'emploi.

Quand ? De préférence sur rendez-vous (téléphone 02.761.27.63 – emploi@woluwe1200.be)

Où ? Maison de l'emploi : chaussée de Roodebeek, 137 à 1200 Bruxelles – Métro : station Roodebeek

Prévoyez de vous faire accompagner par un interprète, ce qui vous permettra de créer un dossier le plus complet possible.
Si vous ne disposez pas d'un interprète, la Maison de l'emploi en mettra un à votre disposition. N'oubliez pas de le préciser lors de votre prise de rendez-vous.

7. Communiquer

COMMENT PUIS-JE APPRENDRE LE FRANÇAIS OU D'AUTRES LANGUES ?

- Des formations en langue vous seront proposées par Actiris lors de votre inscription au « Parcours emploi »
- Vous pouvez également vous inscrire auprès de l'école de langues de Woluwe-Saint-Lambert, le CCLM (Cours communaux de langues modernes) qui propose notamment des cours de français (langue étrangère) à destination des adultes.

Pour toute information à ce sujet et pour une éventuelle inscription (dans la limite des places disponibles), les personnes intéressées peuvent contacter le secrétariat de l'école :

Contact ? 02.761.75.35 ou 02.761.75.28 du lundi au jeudi entre 11h et 18h et le vendredi entre 11h et 15h ou par courriel à cours.cclm@gmail.com

Où ? Cours communaux de langues modernes (CCLM) , 29, rue Abbé Jean Heymans – Métro : station Tomberg

Plus d'informations : www.cclm.be

8. Famille

AI-JE DROIT À DES ALLOCATIONS FAMILIALES POUR MES ENFANTS ?

Comme pour les familles belges, les familles ukrainiennes avec enfants pourront introduire une demande d'allocations familiales auprès de la caisse régionale Famiris (si elles sont établies dans une des 19 communes bruxelloises) à l'aide d'un formulaire disponible en ligne https://famiris.brussels/fr/faq/comment-demander-les-allocations-familiales/

Pour tous renseignements complémentaires : info@famiris.brussels

MON ENFANT PEUT-IL POURSUIVRE SA SCOLARITÉ ?

Les écoles accueilleront vos enfants afin qu'ils puissent continuer leur scolarité. Pour cela, nous vous invitons à inscrire vos enfants dans un établissement scolaire. Vous trouverez la liste des écoles sur notre site internet (https://fr.woluwe1200.be/maternel-et-primaire).
Pour les demandes d'inscription dans les écoles communales, vous pouvez contacter le numéro de téléphone 02.774.36.81 du lundi au vendredi entre 9h et 13h.
Le service « Enseignement » se chargera de contacter une école à proximité de votre lieu d'hébergement afin de vérifier si une place est disponible pour votre (vos) enfant(s).

MON ENFANT PEUT-IL SUIVRE UN ENSEIGNEMENT MUSICAL ?

La commune de Woluwe-Saint-Lambert compte deux académies de musique :
Académie Paul-Baudouin Michel (Musique, Arts de la parole et de la danse)

Où ? avenue des Deux Tilleuls, 2A– Métro : station Mérode ou Montgomery
Contact : 02.739.30.70 (secrétariat, après 16h)
academie1200@yahoo.fr
www.academie-wsl.be

Gemeentelijke Academie voor Muziek en Woord Sint-Lambrechts-Woluwe

Où ? Venelle Georges Désir 5 (entrée via Berkenhof) – Métro : station Roodebeek
Contact : 02.761.11.27
academieslwu@gmail.com
www.muziekenwoord.be

9. Les loisirs

De nombreuses activités culturelles, sportives, jeunesse, seniors et de solidarité sont organisées par la commune et ses partenaires associatifs. Celles-ci vous sont également accessibles. Vous trouverez les coordonnées utiles des activités communales ci-dessous. Cette rubrique sera étoffée sur la page Solidarité Ukraine de notre site internet https://fr.woluwe1200.be/la-commune-de-woluwe-saint-lambert-solidaire-avec-le-peuple-ukrainien

POUR VOUS GUIDER DANS L'ORIENTATION VERS LES CLUBS SPORTIFS ET LES ACTIVITÉS SPORTIVES :

Au Poséidon : une permanence vous guidera dans la recherche d'activités sportives

Quand ? Tous les vendredis de 14h00 à 16h00.
Où ? Avenue des Vaillants, 2 - 1200 Bruxelles
Métro : station Tomberg
Contact ? Soit par téléphone: 02 771 66 55 - soit par courriel : poseidon@woluwe1200.be

Stade communal : une permanence d'accueil pour les jeunes Ukrainiens les orientera vers les clubs sportifs en fonction des demandes.

Quand ? tous les mercredis (de 14h à 16h)
Où ? Secrétariat du stade Fallon - avenue J.F. Debecker 54 bus 28 (arrêt Stade Fallon) ou tram 8 (arrêt Woluwe Shopping)
Contact ? 02 761 03 48 – stade@woluwe1200.be

Il est également proposé d'intégrer les jeunes Ukrainiens à des animations multisports encadrées sur inscription préalable au secrétariat du stade :

Quand ? Les mercredis, de 14h à 16h, au stade Fallon, et les samedis de 15h à 16h30 au collège Don Bosco (en périodes scolaires)

ACTIVITÉS SENIORS :

Le Centre Malou Seniors propose aux seniors, dans un lieu convivial et de détente et sous réserve d'une inscription préalable, diverses activités et ateliers : chorale, cuisine, jeux de société et scrabble, whist, échecs, danse, gymnastique, thai-chi, ateliers créatifs (peinture, aquarelle, dessin, scrapbooking, tricot), bingo, thé dansant, etc.

Quand ? Du lundi au vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Où ? Chaussée de Stockel, 44
bus 28 (arrêt Parc Malou)
Contact ? 02 770 57 14

Editeur responsable : Véronique Dumoulin, av Paul Hymans, 2 - 1200 BXL - Ne pas jeter sur la voie publique